

TARIFICATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2025

POUR LE COMPTE DU SYNDICAT (H.T.)		
Abonnement (part fixe)		
Abonnement domestique	l'année	100,00€
Abonnement professionnel	l'année	230,00€
Abonnement industriel	l'année	230,00 €
Consommation (part variable)		
Abonnement domestique	par m³ consommé	1,40 €
Abonnement professionnel	par m³ consommé	1,00€
Abonnement industriel	par m³ consommé	0,90 €
POUR LE COMPTE DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONN	IE (H.T.)	
Redevance préservation de la ressource en eau	par m³ consommé	0,11€
Redevance sur la consommation d'eau potable	par m³ consommé	0,32€
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable	par m³ consommé	0,07 €
TARIFS DES INTERVENTIONS (H.T.)		
Accès au service		25,00€
Fermeture de branchement pour non-paiement (conformément à la règlementation en		40,00€
vigueur) ou non-respect du règlement		
Réouverture de branchement à la suite d'une fermeture pour non-paiement ou non-		40,00€
respect du règlement		
Fermeture et réouverture temporaire à la demande de l'abonné		25,00€
Frais de duplicata de facture		10,00€

Le taux de TVA de 5,5% est applicable à l'ensemble de la facture.